Commune de Grandson

Ab08-2026

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre protégé selon les articles 14, 15 et 16 LPrPNP et le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Demande :

(•) Abattage () Élagage () Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant :

(X) risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
() entrave avérée à l'exploitation agricole ;
() impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC : du 23.10.2026 au 21.11.2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire (nom, prénom, adresse) : Tharin Olivier, Corcelettes 10, 1422 Grandson
Localisation de l'arbre : Froideville 1, 1422 Grandson
Parcelle n° : 1'381.00
Essence : Peuplier 1
Circonférence à 1 m du sol : 2.20
Motif de la requête : Arbre en fin de vie, branches mortes, forte présence de gui

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

() bon () moyen (•) mauvais () investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Proposition du requérant : Erable champêtre

Date : 29/9/26 Signature :

À COMPLÉTER PAR LE SERVICE

PRÉAVIS : DE L'EXPERT

peuplier en mauvais état
à remplacer 15.10.2026
André Clémençon
Garde forestier
La Cour 4
1427 Bonvillars

DU SERVICE

Compensation validée : () oui () non

Autre proposition :

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À L

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s)

ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Basse 57 · case postale 23 · 1422 Grandson · TÉL. 024 447 41 00 · www.grand



Commune de Grandson

Ab08-2026

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre protégé selon les articles 14, 15 et 16 LPrPNP et le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Demande :

(•) Abattage () Élagage () Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant :

(X) risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
() entrave avérée à l'exploitation agricole ;
() impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC : du 23.10.2026 au 21.11.2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire (nom, prénom, adresse) : Tharin Olivier, Corcelettes 10, 1422 Grandson
Localisation de l'arbre : Froideville 1, 1422 Grandson
Parcelle n° : 1'381.00
Essence : Peuplier 1 2
Circonférence à 1 m du sol : 3.25
Motif de la requête : Arbre en fin de vie, branches mortes, forte présence de gui

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

() bon () moyen (•) mauvais () investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Proposition du requérant : Châtaignier commun

Date : 29/9/26 Signature :

À COMPLÉTER PAR LE SERVICE

PRÉAVIS : DE L'EXPERT

Arbre en mauvais état
à remplacer 15.10.2026
André Clémençon
Garde forestier
La Cour 4
1427 Bonvillars

DU SERVICE

Compensation validée : () oui () non

Autre proposition :

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Basse 57 · case postale 23 · 1422 Grandson · TÉL. 024 447 41 00 · www.grandson.ch





Commune de **Grandson**

Ab 08-2026

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre protégé selon les articles 14, 15 et 16 LPrPNP et le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.

Demande :

(●) Abattage () Élagage () Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant :

(⊗) risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
() entrave avérée à l'exploitation agricole ;
() impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC : du 23.10.2026 au 21.11.2026

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire (nom, prénom, adresse) : Tharin Olivier, Corcelettes 10, 1422 Grandson
Localisation de l'arbre : Froideville 1, 1422 Grandson
Parcelle n° : 1'381.00
Essence : Peuplier 3
Circonférence à 1 m du sol : 3.00
Motif de la requête : Arbre en fin de vie, branches mortes, forte présence de gui

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

() bon () moyen (●) mauvais () investigation nécessaire

PLANTATION COMPENSATOIRE (À REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Proposition du requérant : Noyer commun

Date : 29/9/26 Signature :

À COMPLÉTER PAR LE SERVICE

PRÉAVIS : DE L'EXPERT

Peuplier pendant au 3/4 sec et dangereux pour la Place à remplacer

15.10.2026
André Clément
Garde forestier
La Cour 1
1427 Bonvillars

DU SERVICE

Compensation validée : () oui () non

Autre proposition :

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE
Rue Basse 57 · case postale 23 · 1422 Grandson · Tél. 024 447 61 00 · www.grandson.ch

